LES PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ACQUISITION

LÉGENDE

- DÉMARCHES DU PHARMACIEN OU DE PHARMATHÈQUE
- CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE

SIGNATURE DE L'OFFRE D'ACQUISITION

1 mois habituellement
(Délai nécessaire à la collecte des pièces et la rédaction de l'acte)

SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES

2 à 3 mois habituellement

Pharmathèque :
Recherche financement
et assurabilité

SIGNATURE DE L'ACTE II
(levée de la condition suspensive de financement)

DÉPÔT DOSSIER À L'ORDRE

1 mois minimum

2 mois (Ile de France)

Demandes diverses à effectuer par le pharmacien

RÉUNION DU CONSEIL DÉCISION D'INSCRIPTION

8 jours

Envoi certificat d'inscription et déclaration d'exploitation

Envoi formulaires CPAM
Envoi formulaire CPS (le cas échéant)

1 mois minimum

SIGNATURE DE L'ACTE FINAL

DÉBUT D'EXPLOITATION